



## Classe de seconde

# Section européenne anglais

- Dossier de candidature -

**Attention ! Le pré-recrutement par la commission du lycée ne préjuge pas de la décision d'affectation de la DSDEN et donc de l'inscription définitive.**

Le lycée Alfred Kastler propose l'inscription en classe de seconde européenne avec la Discipline Non Linguistique mathématiques, 1 heure.

Cet enseignement anglophone se décompose en 1 heure de discipline non linguistique (DNL) dispensé par un professeur de mathématiques en 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup>, terminale à laquelle s'ajoute 1 heure d'anglais de section européenne dispensé par un professeur d'anglais en terminale.

À l'heure où la maîtrise de l'anglais est un atout indispensable tant pour les études supérieures que pour l'insertion professionnelle, l'intérêt culturel d'un tel enseignement mérite d'être souligné. À plus court terme, **les élèves inscrits en section européenne pourront poursuivre cette formation dans la filière technologique et obtenir le baccalauréat STI2D/STL avec mention européenne** en augmentant leur capital de points.

L'inscription en section européenne en seconde ne requiert pas d'avoir suivi cet enseignement au collège. Le niveau requis n'est donc pas un obstacle car il correspond au niveau d'anglais attendu d'un élève à l'entrée en seconde (niveau B1). Cependant, la motivation et le goût pour l'apprentissage de l'anglais restent bien entendu indispensables. En raison de la capacité limitée de cette classe, les élèves sont recrutés en fonction de leurs bulletins de la classe de 3<sup>ème</sup>, des avis du professeur principal et du professeur d'Anglais ainsi que de leur projet scolaire exprimé dans une lettre de motivation.

**Attention ! Seuls les élèves volontaires qui s'engagent à suivre activement cet enseignement facultatif durant toute l'année scolaire seront admis à s'inscrire en section européenne.**

**La procédure d'inscription dans cette option est la suivante :**

- 1) Compléter le dossier de candidature ci-dessous et le renvoyer, avec les bulletins scolaires de 3<sup>ème</sup> (deux premiers trimestres ou 1<sup>er</sup> semestre) au lycée Alfred Kastler par l'intermédiaire du collège d'origine, pour le lundi 22 mai au plus tard ;
- 2) Choisir le lycée Alfred Kastler en premier vœu sur le dossier AFFELNET ;
- 3) Consulter les résultats des candidatures d'affectation en établissement classe de 2<sup>nde</sup> sur le service en ligne à partir du 27 juin ; si votre enfant est affecté au lycée Kastler, vous saurez lors de l'inscription s'il a été admis à s'inscrire à l'option.

**Nota Bene :** *Le chef d'établissement se réserve la possibilité de ne pas ouvrir la section européenne en classe de seconde si le nombre de candidats retenus demeure trop faible. Par ailleurs, l'inscription à la section européenne n'est pas compatible avec d'autre enseignements optionnels.*



Un élève ne peut suivre qu'une seule option  
Si candidature multiple, indiquer le rang de celle-ci : .....

**CANDIDAT :**

Établissement d'origine: .....

NOM: ..... PRENOM: .....

Classe: ..... LV1: ..... LV2: .....

N° de téléphone : .....

Adresse mail : .....



